

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2022-43

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 15 décembre deux mille vingt-deux (15/12/2022)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane –

Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - PAMIES Sophie

Absent(s) excusé(s) - JAMMES Patrick - PASERO Fabien- SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick a donné pouvoir à GUILHON Sylvie – PASERO Fabien a donné pouvoir à ARTO Jean- SAIMMAIME Isabelle a donné pouvoir à FRANCOIS Johanna

Convocation expédiée le 8 décembre 2022

Secrétaire de séance : DEL GRANDE Stéphane

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE ET DU MATERIEL

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de reconsidérer les tarifs de location de la salle communale inchangés depuis 2009 et de différencier les locations selon leur durée et leur positionnement dans la semaine à savoir :

SALLE COMMUNALE

	½ journée de semaine	Journée de semaine	Week-end de 2 jours	Week-end prolongé de N jours
Habitants principale et secondaire de la commune	50.00 €	75.00 €	170.00 €	170.00 € + Nx75.00€
Hors commune	NON	150.00 €	320.00 €	320.00 € + Nx150.00 €

La location de matériel reste inchangée à savoir :

TABLES ET BANCS

Table (l'unité) : 2.50 €

Banc (l'unité) : 1.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 6 voix pour, 0 contre et 4 abstentions :

- ✓ **APPROUVE** les tarifs de location de la salle communale et du matériel comme indiqué ci-dessus ;
- ✓ **PRECISE** que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- ✓ **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération 2009-09 concernant la salle communale et le matériel et qu'elle est complétée par la délibération 2020-33 concernant la location du gîte communal ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,
Stéphane DEL GRANDE

